

VILLA NOAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

VILLA NOAILLES
Association loi 1901
Siège social : Villa Noailles - Montée de Noailles
83400 HYERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A la collectivité des Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association VILLA NOAILLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels concernant la continuité d'exploitation de votre Association.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans le paragraphe « Observation » la note de l'annexe « Principes et conventions générales » fait état des raisons pour laquelle le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes annuels. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'association au regard de la continuité d'exploitation.

VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 22 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

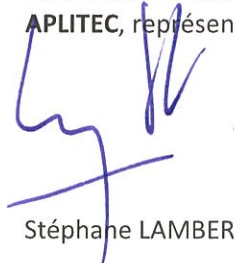
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 décembre 2020

Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Stéphane LAMBERT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	766 180	125 010	641 170	326 276	314 894	96.51
	Installations techniques Matériel et outillage	29 397	19 077	10 320	7 722	2 597	33.63
	Autres immobilisations corporelles	855 633	333 173	522 460	489 137	33 323	6.81
	Immobilisations en cours				287 570	287 570	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 151		3 151	3 123	28	0.90
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	475		475	475		
Total I		1 654 836	477 260	1 177 575	1 114 304	63 272	5.68
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 334		2 334		2 334	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	290 561	261 815	28 746	41 871	13 125	31.35
	Marchandises	108 867		108 867	53 264	55 603	104.39
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	6 065		6 065	6 065		
	Autres créances	480 109	10 000	470 109	462 178	7 931	1.72
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	343 641		343 641	391 898	48 257	12.31
	Charges constatées d'avance (3)	92 771		92 771	124 310	31 539	25.37
	Total III	1 324 348	271 815	1 052 533	1 079 585	27 052	2.51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 979 183	749 075	2 230 108	2 193 889	36 219	1.65

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	408 437	390 637	17 800	4.56
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	487 622-	190 388-	297 234-	156.12-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	905 318-	297 234-	608 084-	204.58-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	202 515	213 768	11 253-	5.26-
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	781 987-	116 784	898 771-	769.60-
	Comptes de liaison				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	298 140	497 456	199 316-	40.07-
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 942 438	999 368	943 070	94.37
	Dettes fiscales et sociales	130 348	101 054	29 294	28.99
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	228 670	374 228	145 558-	38.90-
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	412 500	105 000	307 500	292.86
	Total IV	3 012 095	2 077 105	934 991	45.01
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 230 108	2 193 889	36 219	1.65

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

2 599 595 1 972 105
298 140

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	106 120		110 040		3 921-	3. 56-
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	2 125 500		1 807 500		318 000	17. 59
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	73 896		99 965		26 068-	26. 08-
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	2 079 796		2 149 684		69 887-	3. 25-
Total I	4 385 312		4 167 189		218 124	5. 23
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	93 738		85 749		7 989	9. 32
Variation de stock (marchandises)	55 603-		5 833		61 436-	NS
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	64 229-		97 934-		33 705	34. 42
Autres achats et charges externes	4 262 011		3 428 182		833 829	24. 32
Impôts, taxes et versements assimilés	29 673		24 661		5 012	20. 32
Salaires et traitements	538 775		461 485		77 290	16. 75
Charges sociales	167 707		178 003		10 296-	5. 78-
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	86 093		45 434		40 659	89. 49
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	87 354		113 884		26 531-	23. 30-
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	121 536		78 274		43 262	55. 27
Total II	5 267 055		4 323 571		943 484	21. 82
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	881 743-		156 382-		725 360-	463. 84-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		629		48	581	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		629		48	581	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		30 464		15 445	15 019	97.24
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		30 464		15 445	15 019	97.24
2. Résultat financier (V-VI)		29 835-		15 397-	14 439-	93.78-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		911 578-		171 779-	739 799-	430.67-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13 490		11 253	2 237	19.88
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		13 490		11 253	2 237	19.88
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 661		126 147	119 486-	94.72-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		570		10 562	9 992-	94.61-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		7 231		136 708	129 477-	94.71-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		6 260		125 455-	131 715	104.99
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		4 399 432		4 178 490	220 942	5.29
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		5 304 750		4 475 724	829 026	18.52
Solde intermédiaire		905 318-		297 234-	608 084-	204.58-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		905 318-		297 234-	608 084-	204.58-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 230 108.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 385 312.17 Euros et dégageant un déficit de 905 318.20- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les travaux de réhabilitation du Château Saint Pierre entrepris l'exercice précédent se sont achevés au cours de l'année 2019. Le coût total s'est élevé à 314 k€.

La VILLA NOAILLES a supporté les frais de rénovation de cinq salles supplémentaires dans les locaux utilisés dans l'ancien évêché pour y installer l'édition 2019 de la " Design parade de Toulon ". Le montant des travaux supportés s'élève à la somme de 67 553.86 € . Ces dépenses ont été constatées en immobilisations et amorties sur une durée de 3 ans (2019-2020-2021) dans la mesure où la VILLA NOAILLES pourra prétendre à utiliser ces locaux à minima sur cette période triennale dans la continuité des mises à disposition de TPM à l'association VILLA NOAILLES.

En 2019 l'association VILLA NOAILLES a célébré :

- le 4ème Festival International d'Architecture d'Intérieur à Toulon
- le 4ème concours d'Accessoires de Mode

Les événements habituels ont été prorogés sur l'exercice 2019 tels que :

- le 34ème Festival International de Mode
- le 14ème Festival International de Design
- le 9ème Festival des Enfants "Les Pitchouns"

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances
- la dépréciation des immobilisations corporelles
- la dépréciation des stocks
- le chiffre d'affaires

Compléments événements significatifs postérieurs à la clôture :

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement Français a édicté des dispositions strictes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

relatives à l'épidémie de Covid-19 en cours dans le monde. La volonté première de la direction de l'Association est de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures ont été prises en ce sens et évolueront avec la situation.

Conformément aux dispositions prévues par le gouvernement, VILLA Noailles a pris les mesures suivantes :

- Mise en place du télétravail
- Mise en place du chômage partiel pour certains salariés

L'arrêt partiel de l'activité est susceptible d'affecter la marche des opérations de l'Association. Néanmoins, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, l'Association n'est pas en capacité d'apprécier l'impact chiffré éventuel sur l'exercice 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Principes et conventions générales

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Le principe de continuité d'exploitation a été maintenu compte tenu :

- Du soutien financier des partenaires publics, qui s'est matérialisé par l'octroi de subventions complémentaires en 2020 ; de leur engagement de les pérenniser au cours des exercices à venir.

- La réalisation d'économies en 2020 en raison d'une programmation restreinte induite par la crise sanitaire.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont

amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- stock de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production,

compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la

durée de vie prévue :

- aménagement des constructions 30 ans
- agencements de 5 à 10 ans
- matériel et outillage de 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de 3 à 10 ans
- aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé.
- des oeuvres d'art qui sont portées à l'actif dans un sous-compte "218" ne sont pas amorties.

Informations générales complémentaires

Position prise suite à la valorisation du stock de catalogues des années antérieures :

- Le stock de catalogues a été valorisé au coût de revient, soit 290 560.79 € au 31 décembre 2019.
- Ce stock a été déprécié par voie de provision pour tenir compte de sa valeur actuelle estimée à la date de clôture. En application de ce principe, une dotation aux provisions pour dépréciation de stock de catalogues, relative aux années 2012 à 2019, a été comptabilisée pour un montant de 77 353.51 € au 31 décembre 2019. La provision pour dépréciation des stocks de catalogues s'élève à 261 814.88 € au 31 décembre 2019 soit un taux de dépréciation égal à 90 % de la valeur brute des stocks.

Oeuvres d'arts reçues à titre gratuit :

Conformément à l'ANC n°2009-17 en date du 10 novembre 2009 et depuis l'exercice 2016, les dons d'oeuvres d'art sont comptabilisés à l'actif immobilisé par la contrepartie du compte 1025 "Fonds associatifs", l'association relevant du règlement CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Le montant des dons d'oeuvres d'arts s'élève à 408 k€ au 31 décembre 2019 contre 391 k€ au 31 décembre 2018.

L'avis n°2009-17 du CNC apporte une précision importante concernant le traitement comptable des oeuvres d'art: seules les oeuvres pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable sont comptabilisées à l'actif. Ces oeuvres acquises à titre gratuit sont alors évaluées et comptabilisées selon l'une des valeurs suivantes:

- Prix d'acquisition par le donateur
- Prix du marché
- Valeur d'assurance chez le donateur
- Prix d'expertise à la date de donation réactualisé pour tenir compte des frais de restauration des oeuvres.

La valeur de ces actifs à la clôture de l'exercice est corroborée par une évaluation réalisée par un expert externe.

Autres créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constatée.

Provisions : les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet et rendus probables par des événements survenus ou en cours, entraînent la constitution de provisions.

Subventions d'investissement : elles font l'objet d'un étalement en résultat exceptionnel sur une même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée met à la disposition du centre d'Art de la Villa Noailles certains moyens humains et matériels dans le cadre d'une convention annuelle. La communauté d'agglomération a transmis le 12 mars 2019 à l'association le montant de ses contributions, détaillée en quatre parties :

- moyens humains : 991 k€ (sur la base des coûts de l'année 2018)
- biens immobiliers et mobiliers : 57 k€ (sur la base des coûts de l'année 2017)
- frais de fonctionnement : 256 k€ (sur la base des coûts de l'année 2017)
- opération "la culture vous transporte" (bus) : 13 k€ (sur la base des coûts de l'année 2017)

A la date d'arrêté des comptes, la communauté n'a pas transmis le montant de ces frais au titre de 2019.

Autres informations générales complémentaires

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice concerne d'une part la vente de marchandises pour un montant total de 87 711 €

D'autre part la vente de boissons de la buvette pour un montant total de 18 408 €.

Autres produits

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 2 125 500 € (compte 74) au titre de l'année 2019 et les autres produits d'exploitation (compte 75) s'élèvent à un montant de 2 079 796 € (dont 2 013 871 € au titre du mécénat).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	260 861		314 195
Installations générales agencements aménagements des constructions	121 964		69 159
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	25 325		4 071
Installations générales agencements aménagements divers	107 013		10 843
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	699 139		38 638
Immobilisations corporelles en cours	287 570		28 186
TOTAL	1 501 873		465 093
Autres titres immobilisés	3 123		28
Prêts, autres immobilisations financières	475		
TOTAL	3 598		28
TOTAL GENERAL	1 505 471		465 121

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			575 057	575 057
Installations générales agencements aménagements constr.			191 123	191 123
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			29 397	29 397
Installations générales agencements aménagements divers			117 856	117 856
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			737 777	737 777
Immobilisations corporelles en cours		315 756		
TOTAL		315 756	1 651 210	1 651 210
Autres titres immobilisés			3 151	3 151
Prêts, autres immobilisations financières			475	475
TOTAL			3 626	3 626
TOTAL GENERAL		315 756	1 654 836	1 654 836

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	32 373	17 580		49 953
Installations générales agencements aménagements constr.	24 176	50 881		75 058
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 603	1 474		19 077
Installations générales agencements aménagements divers	97 267	6 293		103 560
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	219 747	9 865		229 613
TOTAL	391 167	86 093		477 260
TOTAL GENERAL	391 167	86 093		477 260

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	17 580				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	50 881				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 474				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 293				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 865				
TOTAL	86 093				
TOTAL GENERAL	86 093				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	390 637		17 800		408 437
Réserves :					
Report à nouveau	190 388	297 234		0	487 622
RESULTAT DE L'EXERCICE	297 234	297 234		905 318	905 318
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	213 768			11 253	202 515
Provisions réglementées					
TOTAL I	116 784		17 800	916 571	781 987

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	184 461	77 354			261 815
Autres provisions pour dépréciation		10 000			10 000
TOTAL	184 461	87 354			271 815
TOTAL GENERAL	184 461	87 354			271 815
Dont dotations et reprises d'exploitation		87 354			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	475	475	
Autres créances clients	6 065	6 065	
Personnel et comptes rattachés	530	530	
Divers état et autres collectivités publiques	150 000	150 000	
Débiteurs divers	329 579	329 579	
Charges constatées d'avance	92 771	92 771	
TOTAL	579 420	579 420	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	298 140	298 140		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 942 438	1 942 438		
Personnel et comptes rattachés	31 615	31 615		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97 183	97 183		
Autres impôts taxes et assimilés	1 550	1 550		
Autres dettes	228 670	228 670		
Produits constatés d'avance	412 500	412 500		
TOTAL	3 012 095	3 012 095		

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	103 790
Total	103 790

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	345 357
Dettes fiscales et sociales	110 704
Total	456 062

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	92 771
Total	92 771
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	412 500
Total	412 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote part- subventions d'investissement	11 253	
- Autres produits exceptionnels	2 237	
Total	13 490	
Charges exceptionnelles		
- Autres charges exceptionnelles	570	
Total	570	

Transferts de charges

Nature	Montant
Coût Régis Laugier	51 431
Contrats aidés	20 490
Transfert de charges divers*	1 975
Total	73 896